

PROCES VERBAL DU 22 SEPTEMBRE 2020

RECEVABILITE DES LISTES

Le bureau s'est réuni le 22 septembre 2020 afin d'émettre un avis sur la recevabilité des listes.

Etaient présents :

Mr Claude SCHATZ, au bureau de la ligue,

Mme Pascale HENNART, Secrétaire et Mr Thierry RIZZA, Trésorier, en visioconférence,

Une seule liste conduite par Claude SCHATZ comportant 14 personnes a été déposée avant le 22 septembre 2020.

Le pourcentage du nombre de femmes doit être de 28.4% soit 3.96 arrondis à l'unité supérieure soit 4 femmes.

La liste comportant 5 femmes est donc recevable à ce titre.

Chaque liste doit comporter au moins un médecin parmi les candidats. Mme Frédérique Roux, Médecin, occupera cette fonction.

A titre individuelle, les 14 membres sont tous licenciés de la FFG dans la catégorie « membre association sportive » depuis plus de 6 mois et membre et licencié d'une AS affiliée à la FFG dans le ressort territorial de la Ligue de Golf Bourgogne Franche-Comté, par rapport à la date de dépôt des candidatures soit le 21 septembre 2020.

Chaque candidat a fait parvenir :

- l'attestation sur l'honneur
- Copie de la licence « Membre AS » et/ou attestation de licence « Membre AS »,
- Original du bulletin du casier judiciaire,
- Copie de la carte d'identité

Pas de remarque à formuler sur cette liste qui est donc validée ce 22 septembre 2020 à 11h30.

Elle fera l'objet de publication sur le site de la Ligue.

Claude Schatz
Président

Pascale Hennart
Secrétaire

Thierry Rizza
Trésorier